



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} février 2018
C.12/27 – SE – SA-cc

Rénovation et réaménagement du port d'Ouchy

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les éléments flottants constituant les actuelles estacades du port d'Ouchy présentent des signes d'une dégradation importante, et des travaux de remise en état conséquents doivent être entrepris. Outre le renouvellement des pontons flottants, l'opportunité se présente d'étudier l'optimisation de l'utilisation spatiale du port (augmentation du nombre de places), la sécurisation des places d'amarrage et des installations, ainsi que l'adaptation des infrastructures et zones techniques du port aux besoins des usagers.

La construction du port d'Ouchy dans sa forme actuelle a commencé en 1967. Les estacades sont composées de caissons flottants en béton. Selon la norme SIA 260, la durée d'utilisation d'un tel ouvrage « d'importance normale » est de 50 ans. Les caissons flottants, dont le béton est de plus en plus dégradé, arrivent donc à la fin de leur durée d'utilisation. Ceci est confirmé par le relevé des volumes d'eau extraite semestriellement des caissons par la voirie lacustre. En effet, une tendance à la hausse est particulièrement marquée ces 10 dernières années. Dès lors, il est temps de procéder à leur remplacement.

Le port de petite batellerie d'Ouchy dispose de 624 places d'amarrage. La Commune de Lausanne est bénéficiaire de la Concession n° 135 pour l'usage d'eau octroyée par le Canton de Vaud, qui permet l'aménagement d'un total de 660 places dans le port. Aussi, l'optimisation de la configuration permettrait d'augmenter la capacité du port de 36 places. Cette capacité supplémentaire offrirait davantage de souplesse pour répondre à l'évolution des besoins (boat-sharing, extension de l'offre, etc.).

Par ailleurs, le dispositif visant à sécuriser les places d'amarrage situées aux estacades au moyen de portails d'accès porte ses fruits. Cependant, les places situées au quai des Savoyards et à la Jetée d'Osches demeurent directement accessibles depuis la place de la Navigation, sans contrôle d'accès. Dès lors, les études offrent l'opportunité de sécuriser ces places ainsi que les installations.

Enfin, il est également envisagé d'adapter les infrastructures et zones techniques aux besoins des usagers en termes d'équipements, de fonctionnalités et d'améliorations.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

• • • • •

Une première estimation du coût total est de CHF 6'100'000.-, y compris les honoraires, les divers et les imprévus. Ce montant est inscrit au plan des investissements pour les années 2022 à 2024, les travaux étant prévus durant les hivers 2022-2023 et 2023-2024. Les honoraires pour les phases d'étude d'avant-projet, de projet d'ouvrage, de demande d'autorisation et d'appel d'offres sont estimés à 5% du coût de l'ouvrage, soit CHF 300'000.-. Un lancement des premières études au début de l'année 2018 permettrait une mise à l'enquête du projet en 2020 et la présentation d'un préavis en 2021.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 11 janvier 2018, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 300'000.-. Ce montant servira à financer les études nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet et les études postérieures en vue de la réalisation du projet de l'ouvrage.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 22 janvier 2018.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

